



BUDGETS PRIMITIFS 2023

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

BUDGET PRINCIPAL CCLGV

Le budget sera proposé avec le maintien des taux de 2022 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe habitation						
Bases	23 076 104	23 631 072			12 349 723	13 226 552
Taux	1,50%	1,50%				
Produits	346 142	354 466	-	-	-	-
Taxes Foncières(bâti)						
Bases	16 668 548	17 175 045	17 560 005	17 237 613	18 010 695	19 261 000
Taux	1,05%	1,05%	2,30%	2,30%	2,30%	2,30%
Produits	175 020	180 338	403 880	396 465	414 246	443 003
Taxes Foncières(non bâti)						
Bases	275 407	278 500	280 319	280 273	288 905	313 600
Taux	4,26%	4,26%	4,26%	4,26%	4,26%	4,26%
Produits	11 732	11 864	11 942	11 940	12 307	13 359
CFE						
Bases	2 626 426	2 515 045	2 568 930	2 148 142	2 225 830	2 295 000
Taux	25,88%	25,88%	25,88%	25,88%	25,88%	25,88%
Produits	679 719	650 894	664 839	555 939	576 045	593 946
TOTAL Fiscalité	1 212 613	1 197 562	1 080 661	964 344	1 002 598	1 050 308

➤ Rappel du Compte administratif 2022

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés 2021		925 359,47	117 555,14		117 555,14	925 359,47
Opérations de l'exercice 2022	2 663 174,88	3 499 201,08	1 703 046,16	896 807,36	4 366 221,04	4 396 008,44
Résultat de l'exercice 2022		836 026,20	806 238,80			29 787,40
Résultat de clôture 2022		1 761 385,67	923 793,94		923 793,94	1 761 385,67
Restes à réaliser			811 815,04	593 150,76	811 815,04	593 150,76
RESULTATS DEFINITIFS		1 761 385,67	1 142 458,22			618 927,45

➤ Affectation du Résultat 2022

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2022

Résultat d'Investissement antérieur reporté	- 117 555,14 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 806 238,80 €
Solde des Restes à réaliser 2022	- 218 664,28 €
Solde d'exécution cumulé	- 1 142 458,22 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 925 359,47 €
Résultat de l'exercice	+ 836 026,20 €
TOTAL A AFFECTER	1 761 385,67 €

Il sera proposé au conseil communautaire de décider d'affecter le résultat cumulé comme suit sur le BP 2023 :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R -1068) :	1 142 458,22 €
Report en section de fonctionnement – R002	618 927,45 €

➤ **Section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **3 512 952,34** € incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

a/ les dépenses de fonctionnement

		BP 2022	BP 2023
011	charges à caractère général	450 000,00	453 400,00
012	charges de personnel	711 200,00	766 800,00
014	Atténuation de produits	777 848,00	700 000,00
65	autres charges de gestion courante	952 001,00	797 566,00
66	charges financières	15 333,60	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 300,00	5 000,00
68	dotations aux provisions	36 000,00	36 000,00
022	dépenses imprévues	25 564,59	50 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 970 247,19	2 822 766,00
023	virement section d'investissement	1 052 378,00	440 186,34
042	opérations d'ordre	171 839,28	250 000,00
043	opération d'ordre section de foct		
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 224 217,28	690 186,34
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	4 194 464,47	3 512 952,34

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 19 % des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel (BP) 2022.

Celle-ci est principalement due à l'inscription de crédits au :

611 – *Contrats de prestations de services* d'un montant de 120 000 € : instruction ADS à compter de septembre 2023 (rembourser pour moitié par les communes), ingénierie pour le Programme d'Intérêt Général, prestations LAEP

6226 – *honoraires* d'un montant de 40 000 € : frais d'actes pour les servitudes PIDAF

6237 – *Publications* : 13 000 € pour la 2^{ème} note du SCOT

ARTICLE	LIBELLE	BP 2022	BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	Eau et Assainissement	1 300,00 €	
60612	Energie - Electricité	7 500,00 €	18 000,00 €
60618	Autres fournitures non stockables	100,00 €	
60621	Combustibles		
60622	Carburants	5 000,00 €	6 000,00 €
60623	alimentation	1 000,00 €	1 500,00 €
60624	Produits de traitement	500,00 €	
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €	8 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00 €	500,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	9 000,00 €	1 000,00 €
60226	Vêtement de travail	500,00 €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	10 000,00 €	12 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00 €	2 500,00 €
611	Contrats de prestations de services	76 000,00 €	120 000,00 €
6132	Locations immobilières	15 300,00 €	1 000,00 €
6135	Locations mobilières	12 000,00 €	12 000,00 €
614	charges locatives	4 000,00 €	500,00 €
61521	Terrains	2 000,00 €	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	48 000,00 €	25 000,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		
615231	entretien voirie	7 500,00 €	
61551	Matériel roulant	3 500,00 €	5 000,00 €
61558	Autres bien mobiliers	1 000,00 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	20 000,00 €	35 000,00 €
6161	Assurance multirisques	10 000,00 €	11 000,00 €
6162	assurance dommage	3 000,00 €	3 000,00 €
617	Études et recherches		
6182	Documentation générale et technique	- €	15 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00 €	6 000,00 €
6188	autres frais divers	5 000,00 €	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	
6226	Honoraires	74 000,00 €	40 000,00 €
6228	Divers	3 000,00 €	
6231	Annonces et insertions	7 500,00 €	7 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00 €	5 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	300,00 €	
6237	publications	13 000,00 €	13 000,00 €
6238	divers	1 000,00 €	
6241	Transports de biens		
6256	Missions	4 000,00 €	4 000,00 €
6257	réception	3 500,00 €	5 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	2 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	12 000,00 €	12 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés		
6281	cotisations	56 500,00 €	65 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00 €	12 000,00 €
62878	autres organismes		
6288	autres services extérieurs	1 500,00 €	1 500,00 €
63512	Taxe foncière	1 000,00 €	1 000,00 €
6355	Taxe et impôts sur les véhicules	500,00 €	900,00 €
637	Autres impôts et taxes...(autres organismes)		
TOTAL		450 000,00 €	453 400,00 €

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 26% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 8% par rapport au BP 2022. Cette évolution est due à des facteurs externes (évolution du SMIC, nouvelles revalorisations indiciaires) et internes avec le transfert de deux agents administratifs du budget Ordures Ménagères.

Au chapitre 014, les atténuations de produits représentent 24% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il s'agit notamment :

- Attributions de compensation : 322 000 €
- FNGIR : 40 848 €
- FPIC : 140 000 €

Le chapitre 65 est en diminution par rapport au BP 2022. Celle-ci résulte notamment de la modification du partenariat avec les associations gestionnaires des crèches. Pour cette année 2023, la subvention octroyée est plafonnée à 40 000 €/crèche compte tenu de la mise en œuvre du Bonus territoire par la CAF.

60 000 € sont inscrits au 6574 : aides financières aux propriétaires pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans le cadre du PIG

Le chapitre 66 qui concerne les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts en cours) est en légère diminution car il n'y a pas eu de nouvel emprunt

Le chapitre 67, charges exceptionnelles correspondant à des crédits pour des titres annulés sur exercices antérieurs

Le chapitre 68 - Les dotations provisions : dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, il a été approuvé en 2021 par le conseil communautaire la constitution de provisions pour l'entretien des bâtiments.

b / les recettes de fonctionnement

		BP 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	30 000,00	20 000,00
70	produits des services	135 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes	2 051 697,00	1 963 830,00
74	Dotations, subventions	578 535,00	704 242,00
75	autres produits	91 813,00	48 000,00
76	produits dfinanciers		
77	produits exceptionnels	-	1 840,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 887 045,00	2 782 912,00
042	opérations d'ordre	132 060,00	111 112,89
043	opération d'ordre section de inv	250 000,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE		382 060,00	111 112,89
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		3 269 105,00	2 894 024,89
Excédent reporté n-1		925 359,47 €	618 927,45
TOTAL CUMULE		4 194 464,47	3 512 952,34

Au chapitre 70, il s'agit de remboursement par les budgets annexes des charges de personnel (OM et OTI)

73 - IMPOTS ET TAXES		BP 2022	CA 2022	2023
73111	Impôts directs locaux	1 208 197,00	1 238 188,00	1 298 044,00
73112	Cotisation sur la VAE	216 000,00	233 996,00	
73113	Taxe surf commerciales	82 000,00	91 387,00	91 387,00
73114	IFER	111 000,00	115 587,00	120 559,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 500,00	39 073,00	2 500,00
73211	attribution de compensation	122 000,00	148 835,00	122 000,00
7346	taxe GEMAPI	120 000,00	123 849,00	120 000,00
7382	fraction de TVA	190 000,00	200 014,00	209 340,00
TOTAL		2 051 697,00	2 190 929,00	1 963 830,00

Au chapitre 74 :

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		BP 2022	CA 2022	BP 2023
74124	Dotation d'intercommunalité	251 000,00	260 581,00	266 000,00
74126	Dot Compensation grpt communes	99 000,00	97 649,00	97 644,00
74718	Autres	8 000,00	4 979,12	5 000,00
7472	Régions	15 000,00	100 804,90	15 000,00
7473	Département	30 000,00	36 710,52	30 000,00
7474	Communes			70 000,00
74758	autres groupements		560,00	
7478	autres organismes	42 045,00	63 926,57	40 000,00
74833	Etat - compensation CET	131 990,00	27 959,00	169 403,00
74834	Etat - compensation TF		140 133,00	11 195,00
748388	Autres attributions et participations	1 500,00	4 882,00	
	TOTAL	578 535,00	738 185,11	704 242,00

Les sommes inscrites au 74833 et 74834 sont issues de l'état 1259 de la DGFiP.

➤ Section d'Investissement

a/ Dépenses d'investissement

	RAR 2022	BP 2023	Montant total
Déficit reporté		923 793,94	923 793,94
remboursement emprunts		55 000,00	55 000,00
Amortissements subventions		111 112,89	111 112,89
<i>Etudes</i>			-
Etude commerces - solde	6 660,00		6 660,00
Etude mobilité	60 000,00		60 000,00
Etude sobriété foncière	25 950,00	10 000,00	35 950,00
Etude Habitat		3 000,00	3 000,00
PAT	64 500,00		64 500,00
AMI Friches	78 000,00	12 000,00	90 000,00
Etude transfert Eau	65 000,00	65 000,00	130 000,00
Etude cuisine centrale		49 000,00	49 000,00
POPI	40 000,00		40 000,00
<i>Opérations</i>			-
THD	13 000,00	20 000,00	33 000,00
Fonds de concours	347 842,50	200 000,00	547 842,50
Fonds de cours exceptionnel		150 000,00	
Immo divers		15 213,65	15 213,65
Travaux crèches		100 000,00	100 000,00
Véhicules		25 000,00	25 000,00
Matériel bureau		5 000,00	5 000,00
Travaux Les salles		45 233,38	45 233,38
Travaux Siège	59 362,54	62 000,00	121 362,54
PIDAF	51 500,00	207 000,00	258 500,00
Itinérance		17 000,00	17 000,00
Maison de santé	326,42	5 000,00	5 326,42
TOTAL	812 141,46	2 080 353,86	2 892 495,32

b/ recettes d'investissement

	RAR 2022	BP 2023	Montant total
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 142 458,22	1 142 458,22
Virement de la section de fonctionnement		440 186,34	440 186,34
FCTVA		95 000,00	95 000,00
Dotations aux amortissements		250 000,00	250 000,00
			-
<i>Opérations</i>			-
FNADT SCOT	29 800,00	29 800,00	59 600,00
Région PAT	25 800,00		25 800,00
Etudes habitat	49 104,00		49 104,00
Etude Sobiété foncière	12 500,00	7 500,00	20 000,00
AMI Friches	25 000,00	47 000,00	72 000,00
Mobilité	30 000,00		30 000,00
POPI - Leader		25 000,00	25 000,00
Cuisine Centrale - Leader		39 600,00	39 600,00
Etude transfert Eau - Agence de l'eau		68 000,00	68 000,00
Travaux Les Salles	11 288,76		11 288,76
Travaux Siège	319 658,00		319 658,00
PIDAF	90 000,00	154 800,00	244 800,00
			-
TOTAL	593 150,76	2 299 344,56	2 892 495,32

BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES

➤ **Rappel du compte administratif 2022**

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés 2021		399 102,31	19 364,23		19 364,23	399 102,31
Opérations de l'exercice 2022	3 079 649,20	3 023 201,13	345 403,83	182 234,64	3 425 053,03	3 205 435,77
Résultats de l'exercice 2022	56 448,07		163 169,19		219 617,26	-
Résultats de clôture 2022		342 654,24	182 533,42		182 533,42	342 654,24
Restes à réaliser			218 906,40	214 620,00	218 906,40	214 620,00
RESULTATS DEFINITIFS		342 654,24	186 819,82			155 834,42

➤ **Affectation du résultat 2022**

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2022

Résultat d'Investissement antérieur reporté	- 19 364,33 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 163 169,19 €
Solde des Restes à réaliser 2022	- 4 286,40 €
Solde d'exécution cumulé	- 186 819,82 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	399 102,31 €
Résultat de l'exercice	- 56 448,07 €
TOTAL A AFFECTER	342 654,24 €

Il sera proposé au conseil communautaire de décider d'affecter le résultat cumulé comme suit sur le BP 2023 :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R 1068) :	186 819,82 €
Report en section de fonctionnement – R002	155 834,42 €

➤ **Section de Fonctionnement**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **3 213 151,22 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

a/ Les dépenses de fonctionnement

		BP 2022	BP 2023
011	charges à caractère général	1 872 900,00	1 982 240,00
012	charges de personnel	1 139 300,00	1 043 000,00
014	Atténuation de produits		
65	autres charges de gestion courante	191,00	-
66	charges financières	5 818,70	4 198,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	5 000,00
68	dotations aux amortissements		
022	dépenses imprévues	55 000,81	25 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 083 210,51	3 059 438,00
023	virement section d'investissement	80 000,00	61 213,22
042	opérations d'ordre	60 356,80	92 500,00
043	opération d'ordre section de foct		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		140 356,80	153 713,22
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		3 223 567,31	3 213 151,22

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 65% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel (BP) 2022 de 6%.

Celle-ci est principalement due à

60622 – Carburant : 205 000 € (160 000 € au BP 2022, 195 651 € au CA 2022)

60628 – Autres fournitures stockées (pièces pour la mécanique) : 130 000 € (117 500 € au BP 2022, 121 259 € au CA 2022)

611 – Contrats de prestations de services d'un montant de 1 170 000 €

6226 - Honoraires : 80 000 € (bureau d'étude et conseils juridiques pour la faisabilité d'une DSP)

637 – Autres impôts et taxes : 208 000 € (160 000 € au BP 2022, 179 673 € au CA 2022). Il s'agit de la TGAP qui passe de 45 €/tonne en 2022 à 52 €/tonne en 2023.

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 34% des dépenses réelles de fonctionnement pour 37 % en 2022.

Elles sont en diminution compte tenu :

- transfert des agents administratifs vers budget LGV à compter de mars (2 ETP)

- Fin de contrat du responsable de service depuis le 22/12/2022

- fin de contrat d'un agent en CDD au 31/12/2022

- absence d'un agent technique pendant 6 mois pour sanction (retour le 1er mai)

- pas de recrutement saisonniers en 2023

Le chapitre 66 qui concerne les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts en cours) est impacté par le remboursement des emprunts issus du SMHV pour lesquels il y a un rattrapage de deux échéances.

b / Les recettes de fonctionnement

		BP 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	28 700,00	20 000,00
70	produits des services	462 000,00	518 472,00
73	Impôts et taxes	2 331 000,00	2 512 000,00
74	Dotations, subventions	-	-
75	autres produits	-	4 080,00
76	produits dfinanciers	-	-
77	produits exceptionnels	-	-
TOTAL RECETTES REELLES		2 821 700,00	3 054 552,00
042	opérations d'ordre	2 765,00	2 765,00
043	opération d'ordre section de inv		
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 765,00	2 765,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		2 824 465,00	3 057 317,00
Excédent reporté n-1		399 102,31	155 834,22
TOTAL CUMULE		3 223 567,31	3 213 151,22

70612 – Redevance spéciale : 266 000 €

7088 – Produits activités annexes : 252 472 € (accès déchetteries, éco-organismes et revente matériaux)

7331 – Taxe enlèvement ordures ménagères (TEOM) : 2 512 000 € (2 399 953 € au CA 2022), augmentation liée à la revalorisation des bases locatives

➤ **Section d'Investissement**

a / Les dépenses d'investissement

Compte tenu du changement du mode de gestion du service en 2024, il a été décidé de finir les opérations en cours, pour lesquelles les subventions ont été accordées et de ne pas procéder à de nouveaux investissements qui nécessiteraient de recourir à l'emprunt pour leurs financements.

	RAR 2022	BP 2023	Montant total
Déficit reporté		182 533,42	182 533,42
remboursement emprunts		35 000,00	35 000,00
Amortissements subventions		2 765,00	2 765,00
<i>Opérations</i>			-
composteurs		27 000,00	27 000,00
équipements camions	32 906,40		32 906,40
aménagements déchetteries	186 000,00		186 000,00
Travaux ressourcerie		271 884,00	271 884,00
TOTAL	218 906,40	519 182,42	738 088,82

b/ les recettes d'investissement

	RAR 2022	BP 2023	Montant total
Excédent de fonctionnement capitalisé		155 834,24	155 834,24
Virement de la section de fonctionnement		61 213,22	61 213,22
FCTVA		2 400,00	2 400,00
Dotations aux amortissements		92 500,00	92 500,00
Cession terrain Sillans		95 000,00	95 000,00
<i>Opérations</i>			-
Espaces ré-emploi	79 400,00		79 400,00
AMI Hors foyer 2		52 741,36	50 000,00
déchetterie Villecroze	38 220,00		38 220,00
aménagements déchetteries	97 000,00		97 000,00
Travaux ressourcerie		63 780,00	63 780,00
TOTAL	214 620,00	523 468,82	738 088,82

BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME

➤ **Rappel du Compte administratif 2022**

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés 2021		654 885,15	-	3 378,01	-	658 263,16
Opérations de l'exercice 2022	770 593,29	774 819,18	16 893,29	18 517,04	787 486,58	793 336,22
Résultat de l'exercice 2022		4 225,89		1 623,75	-	5 849,64
Résultats de clôture 2022		659 111,04		5 001,76	-	664 112,80
Restes à réaliser					-	-
RESULTATS DEFINITIFS		659 111,04		5 001,76		664 112,80

➤ **Affectation du résultat 2022**

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2022

Résultat d'Investissement antérieur reporté	+ 3 378,01 €
Solde d'exécution de l'exercice	+ 5 308,37 €
Solde d'exécution cumulé	+ 8 636,38 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 654 885,15 €
Résultat de l'exercice	+ 4 225,89 €
TOTAL A AFFECTER	+ 659 111,04 €

Il sera proposé au conseil communautaire de décider d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Report en section de fonctionnement – R002	+ 659 111,04 €
Report en section d'investissement – R001	+ 5 001,76 €

➤ **Section de Fonctionnement**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **1 354 357,68 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

a/ Les dépenses de fonctionnement

		BP 2022	BP 2023
011	charges à caractère général	295 608,00	422 323,56
012	charges de personnel	472 000,00	523 500,00
014	Atténuation de produits	57 000,00	237 200,00
65	autres charges de gestion courante	100,00	15 100,00
66	charges financières	1 044,75	987,48
67	Charges exceptionnelles	200,00	17 000,00
68	dotations aux provisions	45 000,00	45 000,00
022	dépenses imprévues	12 668,66	60 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		883 621,41	1 321 111,04
023	virement section d'investissement		15 743,67
042	opérations d'ordre	15 163,74	17 502,97
043	opération d'ordre section de foct		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 163,74	33 246,64
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		898 785,15	1 354 357,68

Au chapitre 011, les charges à caractère général qui représentent 31,97% des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget prévisionnel (BP) 2022.

Celle-ci est principalement due à l'inscription de crédits au

617 – *Etudes et recherches* d'un montant de 50 000 € pour l'élaboration d'un Schéma d'Eco-tourisme

62875 – *communes membres du GFP* d'un montant de 30 000 € pour le remboursement des charges SDIS aux communes concernées pour la sécurisation des plages

Au chapitre 012, les charges de personnel représentent 39,63% des dépenses réelles de fonctionnement pour 53,45 % en 2022.

Elles sont en augmentation de 9,2% par rapport au BP 2022. Cette évolution est due à des facteurs externes (évolution du SMIC, nouvelles revalorisations indiciaires) et internes avec le recrutement d'un agent à temps plein au 1^{er} janvier 2023 (qui fera l'objet d'un remboursement par le budget général pour moitié).

Au chapitre 014, les atténuations de produits représentent 17,95 € des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reversement des taxes additionnelles perçues sur les taxes de séjour.

Elles sont en forte augmentation du fait de l'institution par la loi de Finances 2023 d'une taxe additionnelle régionale de 34 % à la taxe de séjour à destination de l'établissement public local "Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur" afin de financer le projet de nouvelle ligne de TGV Provence Côte d'Azur qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration du transport bas carbone. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2023 pour les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et des Alpes Maritimes.

Le chapitre 65 est en augmentation par rapport au BP 2022. Celle-ci résulte notamment :

- De l'installation de nouvelles fonctionnalités sur les sites web et leurs applications pour un montant de 15 000 €

Le chapitre 66 qui concerne les charges financières (remboursement des intérêts des emprunts en cours) est en légère diminution car il n'y a pas eu de nouvel emprunt

Le chapitre 67, charges exceptionnelles correspondant à des crédits pour des titres annulés sur exercices antérieurs (annulation de titre de taxes de séjour pour erreur matérielle)

Le chapitre 68 - Les dotations provisions : dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, il a été approuvé en 2021 par le conseil municipal la constitution de provisions pour l'entretien des bâtiments.

B / Les recettes de fonctionnement

		BP 2022	BP 2023
013	Atténuation de charges	-	-
70	produits des services	7 500,00	27 000,00
73	Impôts et taxes	235 000,00	658 246,64
74	Dotations, subventions	-	-
75	autres produits	1 200,00	10 000,00
76	produits dfinanciers	-	-
77	produits exceptionnels	200,00	-
TOTAL RECETTES REELLES		243 900,00	695 246,64
042	opérations d'ordre	-	-
043	opération d'ordre section de inv		
TOTAL RECETTES D'ORDRE		-	-
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		243 900,00	695 246,64
Excédent reporté n-1		654 885,15	659 111,04
TOTAL CUMULE		898 785,15	1 354 357,68

Au chapitre 70, produits de services, sont inscrites des recettes liées au remboursement de la mise à disposition d'agents (1/2 ETP sur le budget principal) et par convention avec la Maison de la Truffe.

Au chapitre 73, Impôts et taxes, 185 000 € au titre des attributions de compensation versées par les communes et 475 743,67 € de taxe de séjour (tenant compte de la part additionnelle de la Région de 34%)

Au chapitre 75, autres produits, il s'agit des recettes liées à la vente des produits des boutiques OTI

➤ Section d'Investissement

Libelle	Investissement		
	dépenses		recettes
Résultats reportés 2022		-	5 001,76
Opérations de l'exercice 2023	205 - logiciel	14 500,00	040 - 28- Dotations amortissements
	21741 - bâtiments publics	5 000,00	021 - virement de la section de fonctionnement
	2183 - Matériel de bureau	3 500,00	
	2184 - Mobilier	3 500,00	
	2188 - autres immobilisations	8 000,00	
	1641 - Emprunt (capital)	3 748,40	
Total Opérations de l'exercice 2023		38 248,40	33 246,64
RESULTATS DEFINITIFS		38 248,40	38 248,40

BUDGET ANNEXE ZAE

➤ Rappel du Compte administratif 2022

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés 2021		20 960,00			-	20 960,00
Opérations de l'exercice 2022	14 807,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00	24 807,10	20 000,00
Résultats de l'exercice 2022	4 807,10				4 807,10	-
Résultats de clôture 2022		16 152,90		-		16 152,90
Restes à réaliser			160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
RESULTATS DEFINITIFS		16 152,90	-	-		16 152,90

➤ Affectation du résultat 2022

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2022

Résultat d'Investissement antérieur reporté	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2022	0,00 €
Solde d'exécution cumulé	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 20 960,00 €
Résultat de l'exercice	- 4 807,10 €
TOTAL A AFFECTER	+ 16 152,90 €

Il sera proposé au conseil communautaire de décider d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Report en section de fonctionnement – R002	16 152,90 €
Report en section d'investissement – R001	0,00 €

➤ Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **26 152,90 €** incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

DEPENSES			
		BP 2022	BP 2023
011	charges à caractère général	20 960,00	16 152,90
012	charges de personnel	-	-
014	Atténuation de produits	-	-
65	autres charges de gestion courante	-	-
66	charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	dotations aux amortissements	-	-
022	dépenses imprévues	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES		20 960,00	16 152,90
023	virement section d'investissement		
042	opérations d'ordre	10 000,00	10 000,00
043	opération d'ordre section de foct		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		30 960,00	26 152,90

Détail des charges à caractère général :

ARTICLE	LIBELLE	BP 2022	BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			
6064	Fournitures administratives	1 000,00	800,00
61521	Terrains		
615231	entretien et réparations voiries	8 000,00	5 000,00
615232	entretien et réparations réseaux	8 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	3 960,00	5 352,90
6227	Frais d'actes et de contentieux		
6228	Divers		
6231	Annonces et insertions		
63512	Taxe foncière		
	TOTAL	20 960,00	16 152,90

Ces dépenses s'équilibrent en recettes par

- 10 000 € en opération d'ordre

- 16 152,90 € de résultat de fonctionnement reporté

➤ **Section d'investissement**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de **508 000,00 €**

DEPENSES					
Article	Libellé	BP22	RAR 2022	BP 2023	Total BP 2023 (RAR + Propositions)
001	déficit d'investissement reporté				-
1641	Emprunts				-
198	Neutralisation amortissements	10 000,00			10 000,00
2041412	Subventions d'équipements versées	160 000,00	160 000,00		160 000,00
2312	Etude faisabilité Régusse			50 000,00	50 000,00
2312	Etude APS Aups			50 000,00	50 000,00
2312	Frais géomètre			48 000,00	48 000,00
21752	VRD Aups			100 000,00	100 000,00
21752	VRD Villecroze			100 000,00	90 000,00
	TOTAL	160 000,00	160 000,00	348 000,00	508 000,00

RECETTES					
Article	Libellé	BP22	RAR 2022	BP 2023	Total BP 2023 (RAR + Propositions)
001	Excédent reporté				-
1068	excédent capitalisé				-
28	Amortissements	10 000,00		10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts			300 000,00	300 000,00
024	Terrains nus	160 000,00	160 000,00	38 000,00	198 000,00
13	Subvention				-
	TOTAL	160 000,00	160 000,00	348 000,00	508 000,00

Pour financer les travaux d'aménagement, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt.

BUDGET ANNEXE SPANC

➤ Rappel du Compte administratif 2022

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés 2021		1 135,24			-	1 135,24
Opérations de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice 2022	-				-	-
Résultats de clôture 2022		1 135,24		-		1 135,24
Restes à réaliser			-	-	-	-
RESULTATS DEFINITIFS		1 135,24	-	-		1 135,24

➤ Affectation du résultat 2022

Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2022

Résultat d'Investissement antérieur reporté	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice	0,00 €
Solde d'exécution cumulé	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1 135,24 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
TOTAL A AFFECTER	1 135,24 €

Il est proposé au conseil communautaire de décider d'affecter le résultat cumulé comme suit :

Report en section de fonctionnement – R002	1 135,24 €
Report en section d'investissement – R001	0,00 €

➤ Budget primitif 2023

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés 2022		1 135,24	-	-	-	1 135,24
Opérations de l'exercice 2023	1 135,24	-	-	-	1 135,24	-
TOTAL BUDGET 2023	1 135,24	1 135,24	-	-	1 135,24	1 135,24